

Ministère de l'Instruction publique

au ministre de l'Instruction publique pour engager M. Bardoux à ne pas donner suite au projet de gouvernement de l'Université catholique de Paris...

Un projet de loi relatif aux délits et contraventions commises du 16 mai au 14 décembre 1877, par la voie de la presse...

Art. 1er. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui ont été condamnés pour délits de presse, d'affichage, de colportage, pour contraventions ou injures verbales envers les autorités constituées.

Les poursuites commencées cessent immédiatement et les procédures engagées seront mises à néant.

Art. 2. — Les amendes perçues par le Trésor depuis le 16 mai 1877, en raison de ces condamnations, seront restituées...

Le ministre de l'Intérieur, il se fait en ce moment un travail considérable relativement aux maires révoqués.

La plupart des décrets prononçant la destitution de ces fonctionnaires seront purement et simplement rapportés.

De cette manière, les anciens maires jugés indignes par le gouvernement du 10 mai pourront tous, ou presque tous, reprendre leurs fonctions.

NÉCROLOGIE

COUSIN DE MONTAUBAN

Le général Cousin de Montauban vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il se distinguait de bonne heure en Algérie, comme officier de cavalerie. Il fut chef d'escadron le 4 septembre 1836, lieutenant-colonel le 7 mai 1843, colonel le 21 septembre 1851, général de division le 28 décembre 1855.

En 1860, on lui donna le commandement en chef de l'expédition de Chine et il conduisit l'armée jusque dans l'ékin. Il revint par le Japon.

L'empereur le nomma Grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur et comte de Palikka, et soumit au corps législatif un projet de donation qui rencontra une vive opposition. Le général en demanda le retrait et l'Empereur s'y opposa.

Le 23 juin, le général Cousin de Montauban remplaça le général Canrobert, appelé à Paris au commandement du 4e corps d'armée, dont le quartier général était à Lyon, et de la 8e division militaire.

Il avait été nommé commandant de la Légion d'honneur, le 23 septembre 1840 et grand-officier, le 28 décembre 1859.

L'enterrement aura lieu vendredi à Saint-Philippe-du-Roule.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 8 janvier 1878. Le grand prêtre de la démocratie et du campfire est mort. Le citoyen F. V. Raspail a succombé cette nuit à Arcueil.

Raspail dans la charmante villa où il avait établi son domicile les jours qu'il ne passait pas en prison. Cela nous présage un bel enterrement civil. Déjà la mort du citoyen est devenue un motif de pèlerinage pour les frères et amis. Les ouvriers de Paris, les délégués des loges maçonniques, se sont rendus en foule à Arcueil pour déposer des couronnes d'immortelles sur le lit mortuaire du défunt.

L'inhumation de Raspail n'aura pas lieu dimanche, mais lundi, jour où les travailleurs de Paris se reposent. Le corps sera transporté de Cachan au Père-Lachaise. L'occasion sera superbe et l'on peut s'attendre à un convoi soigné, car les ouvriers de Paris ne manqueraient pas de rendre les derniers devoirs à celui qu'ils considèrent comme le vieil apôtre de la démagogie et de manifester ainsi leurs sentiments anti-religieux.

En même temps que la mort de F. V. Raspail, nous avons à vous apprendre celle du général Cousin de Montauban, comte de Palikka. Les obsèques du général qui renouela en Chine l'épopée d'Égypte et qui fit cette campagne merveilleuse qui restera une légende et qui dès aujourd'hui quand elle est passée, est considérée comme un conte de fées.

Ces obsèques-là seront plus modestes. Le général de Montauban a servi la France, il a dédaigné la République et les républicains; il n'a été que l'homme de l'ancien régime et pas l'homme d'un parti; il recevra les bénédictions de l'Église; le convoi de cet homme de guerre sera modeste comme foule, cela est certain, mais si tant est qu'il y ait là-haut une vraie consolation, il aura celle de voir se presser à son convoi l'élite de ce que la France compte encore d'hommes illustres et de cœur.

Le résultat des élections municipales, dit M. Lepère à un questionnaire, est foudroyant. Foudroyant peut-être pour les conservateurs? eh non! Il est foudroyant pour ceux qui ne comprennent pas les véritables instincts de la France. On veut la paix, on veut la tranquillité; on respecte le régime établi; on est républicain parce que la République existe et on nomme de soi-même des républicains pour représenter le pays, cela est naturel. Mais que ces républicains-là ne sachent pas administrer, gouverner; qu'ils n'assurent pas la tranquillité publique; que l'on voie le désordre succéder à l'ordre; que les affaires languissent; alors oui, le succès sera foudroyant mais pour les coupables; mais pour les fautes de troubles qui ont prétendu savoir gouverner et qui donneront au pays la désorganisation permanente au lieu de cette concentration du pouvoir qui a été jusqu'à présent sa force et la pierre de touche de sa prospérité.

M. Gambetta, qui dût jeter le mauvais œil au roi Victor-Emmanuel, puis que ce dernier, quasi mourant, a pris le lit à la

la visite que lui a fait le tribunal

français, M. Gambetta ne revient que ce soir à Paris. Il a dû recueillir en chemin les braves et les honnêtes et les disconsolés que les frères et amis avaient semés sur ses pas depuis son retour en France. Le retour retardé de M. Gambetta a eu comme conséquence de retarder aussi le vote du bureau de la Chambre des députés. Il faut bien constater le distaste que nous possédons à la cantonnette de prendre son avis et obéir à ses moindres prescriptions.

Les hommes peuvent changer en France mais le principe de l'autorité subsiste. C'est M. Gambetta qui est le véritable président de la République. M. le maréchal de Mac-Mahon compte plus; on attend le bon plaisir du célèbre général avant de prendre une décision dans la Chambre française et c'est le cas de dire qu'il n'y a chez nous qu'un étranger de plus. Mais cet étranger fait de la politique! Cela excuse tout; et de la politique qui fait la joie de tous les déclassés, de tous les ambitieux, ah! M. Gambetta pèse d'un rude poids dans nos destinées; le dictateur de la défense en 1870 a fait place au dictateur de la victoire sur le 16 mai. Il est tout et peut tout. Belleville l'a acclamé et Belleville pour les républicains, c'est la volonté de la France.

Il paraît que M. Batbie très mécontent de la narration des cinq journées publiées par l'Estafette. On accuse hautement M. de Saint-Paul d'avoir été l'indiscret qui a fourni à M. Desbroyat les moyens de raconter cette histoire in extremis.

M. Batbie n'a pas à se défendre d'avoir voulu arracher le pays aux mains des radicaux. Il doit regretter seulement que l'heure des résolutions viriles n'ait point sonné pour les hommes du Sénat, et qu'on ait jugé préférable d'abandonner la politique énergique et patriotique pour suivre les inspirations dictées par l'esprit de partie. Quoique dieu ou que fasse M. Batbie, son ennemi intime a toutes les chances d'être réélu président du Sénat. Que la majorité soit insignifiante, cela importe peu.

L'arrivée d'un agent de police à mis fin au scandale qu'ils causaient, et le tribunal de simple police aura, dans quelques jours, à statuer sur le cas dans lequel se sont mis ces belliqueux citoyens.

Voici un Hercule dont voici les hauts faits: Il s'appelle Louis Ladessous, belge expulsé et mauvais sujet. Hier, par suite d'une conduite tapageuse dans un cabaret de la rue du Pouilly, il est arrêté et comme il regimbe avec énergie, on est obligé de lui mettre les menottes.

A peine les avait-il que d'un petit effort, il les brise comme verre. C'était à désespérer les plus robustes, attendu encore que Ladessous injurait les gendarmes menaçait une violente rancune à laquelle, il donnerait suite, disait-il, à son arrivée au Mont-a-Leux.

Mais devant tant de force et d'invectives, Ladessous paraissait trop dangereux et trop coupable pour être simplement déposé à la frontière; on l'a prudemment enfermé dans la prison municipale, et c'est le tribunal correctionnel qui mettra entre les gendarmes et sa haine, et non la frontière.

Son éminence le cardinal archevêque de Cambrai a quitté Rome hier lundi, revenant vers son diocèse.

Voici les noms des membres de la Commission technique et administrative, chargée de préparer le classement des lignes à réseau complémentaires du Nord: MM. Véron-Duverger, inspecteur général des ponts et chaussées de 2e classe, chargé de la 2e inspection, président. Chatoney, inspecteur général des ponts et chaussées de 2e classe, chargé de la 1re inspection. Messonnier, inspecteur général des mines de 2e classe, directeur du contrôle de l'exploitation du chemin de fer du Nord.

de Salverte, maître des requêtes au conseil d'Etat. Meynard, inspecteur principal de l'exploitation commerciale. Daniel, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Le Conseil de la Société des Agriculteurs de France a décidé, dans une réunion, qu'une médaille d'argent (grand module) et deux médailles de bronze seraient décernées au nom de la Société, à des principaux lauréats du concours d'animaux de boucherie qui aura lieu cette année à Arras, sous le patronage de la Société d'Agriculture du Pas-de-Calais.

Notre nouveau préfet, M. Cambon, que son état de souffrance avait empêché, jusqu'ici, de se rendre à son poste, est attendu à la préfecture pour samedi au plus tard.

Les instituteurs et les institutrices, dit le Bulletin de l'Instruction primaire, recevront, dans les premiers jours du mois de janvier, leur traitement du mois de décembre, établi sur les mêmes bases que le traitement des mois précédents.

Le chiffre exact du traitement pour les instituteurs et institutrices qui doivent recevoir une somme supérieure au minimum, sera arrêté ultérieurement, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 13 août 1877.

M. Itiquière, ancien commissaire de police à Roubaix, commissaire central à Douai est nommé en la même qualité à Boulogne. Il est remplacé par M. Monvoisin commissaire de police à Calais.

On annonce d'autres nominations

les journaux parisiens annoncent

que les voitures affectées aux lignes de tramways vont être pourvues d'un appareil de préservation destiné à repousser loin des roues les corps des personnes qui tomberaient sur la voie publique.

Cet appareil devra être adapté à chaque voiture dans un délai maximum de trois mois.

Il serait intéressant de voir à l'œuvre le nouveau système préservateur. Toutes les compagnies de tramways ont le plus grand intérêt à s'assurer de son application, si la pratique répond à la théorie.

L'échec de M. Catel-Béghin est une dure leçon pour les républicains de Lille qui se prétendent « modérés ». Ils savent maintenant quelle influence ils possèdent sur le corps électoral dont ils ont reconnu et proclamé la souveraine puissance. Ils voient à quoi se réduira le rôle de modération et de direction qu'il s'attribuaient et combien peu le suffrage populaire se soucie de leurs avis et de leurs efforts.

Dans le scrutin de dimanche, l'avantage de la position appartenait aux « modérés » par le nom et les états de service du candidat, et la façon dont la lutte était engagée. Les radicaux du Progrès, en prêchant l'abstention sur le seul nom de M. Catel-Béghin, dans une liste qui était commune aux deux partis, sans lui opposer de concurrent, semblaient avoir accumulé les difficultés à plaisir et avoir voulu se mettre eux-mêmes dans l'impossibilité de réussir. Ils ont remporté au contraire un succès qui donne une idée des forces dont ils disposent et de la discipline qui existe dans leurs rangs.

C'est un premier déboire pour les modérés de l'Eclaireur du Nord qui avaient cru que la République pouvait être conservatrice, conservatrice à leur façon, bien entendu. L'avenir leur en réserve de plus grands car leurs alliés ont appris qu'ils pouvaient se passer d'eux.

Le mot de Pelletan est toujours vrai. Ils ont servi de chevaux de renfort pour monter la cote. La cote gravie on se débarrasse d'eux en les jetant en bas de la montagne.

Qui peut les plaindre?

Avis aux déserteurs Belges

La pétition sollicitant la clémence royale restera déposée rue du Chemin de Fer n° 37 jusqu'à dimanche 13 courant à midi point y recueillir les signatures des intéressés.

La France du Nord annonce que M. Jacob, l'intelligent chef de la sûreté de Paris, est passé lundi à Boulogne, ramenant d'Angleterre, sous bonne escorte, le scélérat voleur des millions du chemin de fer du Nord.

Le cadavre du nommé Baron, jeune soldat de la classe 1877, a été retrouvé dimanche matin dans la Lys, à Warneton.

Baron qui habitait Armentières, était disparu depuis la soirée du 26 novembre. On suppose que dans la nuit, le malheureux a été assassiné et jeté à l'eau par des agresseurs restés inconnus.

Le cadavre, qui a été soumis à l'autopsie, porte à la tête deux coups de couteau de plus les vêtements sont en lambeaux. Une somme de 12 fr. retrouvée sur lui, fait écarter toute pensée de vol de la part des auteurs de ce crime mystérieux, que l'enquête, ouverte depuis lundi, éclaircira sans doute.

Il y a quelque années, un jeune père, Henri Mondoux, parcourait l'Europe et visitait les pensionnaires et les collègues, résolvant avec une promptitude remarquable les opérations qu'on lui proposait, mais ne pouvant ou ne voulant pas donner la clé de sa méthode.

La ville d'Arras possède un professeur qui a blanchi dans l'enseignement, et qui, malgré son âge vient de découvrir sinon la méthode de Mondoux, du moins d'autres méthodes au moyen desquelles il effectue presque instantanément les multiplications. L'élevation des nombres au carré et au cube, l'extraction de la racine carrée et de la racine cubique, et la réduction des années en heures, minutes et secondes.

L'Académie d'Arras, soucieuse de tout ce qui intéresse la science et les sciences, M. Lecerf, qui s'est rendu avec empressement à son invitation et a expliqué et développé ses méthodes avec une clarté et une précision parfaites, après avoir effectué, au grand étonnement de ses auditeurs, les diverses opérations avec une justice et une rapidité étonnantes.

Aussi l'Académie a-t-elle décidé, après avoir remercié M. Lecerf de sa communication, qu'un compte-rendu serait inséré au procès-verbal de la séance, compte-rendu dans lequel l'Académie fait le plus grand éloge des découvertes de l'auteur.

Persuadé que ces diverses méthodes doivent faire faire à la science des progrès sensibles, nous ne pouvons qu'engager M. Lecerf à les répandre le plus possible, et nous ne doutons pas qu'il n'y soit encouragé par tous ceux qui aiment, pratiquent ou protègent l'enseignement.

Hier matin, un service funèbre a été célébré en l'église Saint-Jacques donné pour Victor Chavatte, d'Estaires, le malheureux artificier tué dans l'accident de la Cartoucherie. Les autorités civiles et militaires y assistaient et ont conduit jusqu'à la gare le cercueil, qui a été expédié en gare de Steenwerck, près d'Estaires. Deux des frères de Chavatte étaient venus chercher à Douai les restes de leur frère. La cérémonie a été très solennelle et nombreuse et sympathique.

Les journaux du Pas-de-Calais annoncent que des expériences de téléphonie ont été faites, samedi dernier, entre la France et l'Angleterre, à l'aide du câble sous-marin qui relie Southampton à Douvres.

Bien que pendant toute la durée des expériences, les dépêches télégraphiques n'aient cessé de passer par le service de la station de Douvres, les communications ont été interrompues sans discontinuer entre Douvres et Calais, on a

le personnel des commissariats

de police.

Une double tentative d'assassinat a été commise ces jours derniers à Bapaume, par le nommé Charles Callet, soldat au 8e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Arras.

Callet était venu à l'occasion du jour de l'an chez sa mère; comme il se trouvait sous le coup d'une punition, il avait suppléé, à bon droit, qu'une permission lui serait refusée et il avait quitté le bataillon sans rien dire.

Son absence illégale fut constatée. L'ordre fut donné à la gendarmerie de le rechercher et de le ramener au corps.

Deux gendarmes porteurs de cet ordre l'appréhendèrent et le mirent en arrestation. L'homme ne se trouvant que sous le coup de peines disciplinaires, le cas n'offrait pas de gravité par lui-même; on ne songea pas à le désarmer.

Mais au moment d'entrer à la caserne de gendarmerie, cet homme se rebella soudain, et, tirant son sabre baïonnette avec la rapidité de l'éclair, il en porta successivement deux coups aux deux gendarmes, dont l'un eut la cuisse traversée, et l'autre fut gravement atteint dans l'abdomen.

Puis profitant de la stupeur causée par cette scène, le meurtrier prenait déjà la fuite, lorsque le maréchal-des-logis, aidé de plusieurs citoyens, réussit à s'emparer de sa personne et à le désarmer.

Le gendarme Baillet, qui a reçu la blessure à la cuisse, va aussi bien que possible; quant à son camarade Deramon, qui a eu l'intestin perforé, il est dans une situation très inquiétante.

Comme nous l'avons annoncé, le beffroi de Bergues, muet depuis 1842, s'est fait entendre mardi, jour de l'an, pour la première fois.

Le Conseil municipal a été convoqué. Les premiers coups de cloche ont été sonnés vers midi.

Le beffroi de Bergues est un monument du dixième siècle. La cloche des bans ou des publications a été refondu en 1782, mais elle avait été précédée d'une autre qui datait de 1560, probablement l'année où le beffroi fut totalement construit. Enfin cette dernière cloche provenait d'une autre qui avait été fondue en 1335, et qui avait sonné à la jeunesse entré de la fille du roi d'Angleterre, lorsqu'elle vint à Bersus pour épouser le comte de Flandre, Louis de Mâle.

Le beffroi de Bergues dont l'architecture hardie et gracieuse est des plus remarquables a été classé parmi les monuments historiques de la France.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 janvier. — Aline Vandenberghe, rue du Moulin, 66. — Emile Pons, boulevard de Strasbourg, cour Carpentier. — Sophie Duart, rue du Facteur. — Hélène Lagache, rue St-Luc, cité Saint-François, 23. — Julie et Jean-Baptiste Demanestier, jumeaux, rue de la Guinguette cour Duhamelle, 43. — Marie Butruille, rue de Blanchemalle, 43. — Emile Verette, rue St-Jean, 97. — Alice Mespuille, rue de l'Époule, 191. — Fernand Lorthois, rue de l'Époule, cour Liagre. — Arthur Claus, rue des Longues-Haies, 106. — Arthur Dhui, rue des 7 Ponts.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 janvier. — Jacques Lebeure, 83 ans, batelier, dans un bateau, quai de Dunkerque, (pont de Tourcoing). — Pauline Marçq, 6 mois, place du Trichon, 1. — Jules Gau, 2 ans, rue de Tourcoing, 36. — Clément Deboosere, 6 mois, rue d'Alma, fort Frasez, 5. — Jules Vandendalle, 5 mois, rue du Haut-Fontenoy, cour Dutilleul, 5. — Marie Duforest, 44 ans, ménagère, rue de Beauraert, cour Depez, 67. — Marie Vandembroeck, 7 ans, Hotel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 janvier. — Pauline Havelinghien, rue de Paris, 5. — Emile Hauquand, rue de la Laitte. — Achille Marilic, au chemin des Mottes. — Virginie Descheemaller, à la Marlière. — Emile Delmotte, rue de Menin. — Edouard Calwart, au Blanc-Seau.

MARIAGES du 8 janvier. — Jules Jamart, 24 ans, boucher, et Maria Desrousseaux, 24 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONCHELLE-CALETTE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Louis DUPONCHELLE, cultivateur, ancien conseiller municipal, ancien membre du Bureau de Bienfaisance, décédé à Croix, le 7 janvier 1878, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service funèbres qui auront lieu le jeudi 10 courant à 9 heures 1/2, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Opeliers, à Croix. — L'obit solennel du mois sera célébré le lundi 4 février, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, le jeudi 10 janvier 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Apolline GILAIN, épouse de M. BAYART, docteur, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1877, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le jeudi 10 janvier, 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Louis-Joseph-Marie RAMEY, décédé subitement à Renix, le 11 décembre 1877, à l'âge de 18 ans. Deux obits (les contraires du Saint-Sacrement et du Mont-Carme) seront célébrés le vendredi 11 courant à 7 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTERS MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Rebooux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Dépêche de l'Observatoire de Paris, Paris 8 janvier, 1 h., soir. — Hauteur du baromètre: Toulon, 752; Caen, Besançon, 765; Montauban, Paris, 769; Brest. — Baromètre monte rapidement. Vent Nord-Est. Le temps est au beau et au froid.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

BARRE-LEULLETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31, Piano Steinweg de N-w-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Table-Annonciations BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liège et caoutchouc. Articles de voyage. — Annonciations de cartes, souvenirs, statuettes, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

les sons envoyés à l'admiral

par téléphones.

Une double tentative d'assassinat a été commise ces jours derniers à Bapaume, par le nommé Charles Callet, soldat au 8e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Arras.

Callet était venu à l'occasion du jour de l'an chez sa mère; comme il se trouvait sous le coup d'une punition, il avait suppléé, à bon droit, qu'une permission lui serait refusée et il avait quitté le bataillon sans rien dire.

Son absence illégale fut constatée. L'ordre fut donné à la gendarmerie de le rechercher et de le ramener au corps.

Deux gendarmes porteurs de cet ordre l'appréhendèrent et le mirent en arrestation. L'homme ne se trouvant que sous le coup de peines disciplinaires, le cas n'offrait pas de gravité par lui-même; on ne songea pas à le désarmer.

Mais au moment d'entrer à la caserne de gendarmerie, cet homme se rebella soudain, et, tirant son sabre baïonnette avec la rapidité de l'éclair, il en porta successivement deux coups aux deux gendarmes, dont l'un eut la cuisse traversée, et l'autre fut gravement atteint dans l'abdomen.

Puis profitant de la stupeur causée par cette scène, le meurtrier prenait déjà la fuite, lorsque le maréchal-des-logis, aidé de plusieurs citoyens, réussit à s'emparer de sa personne et à le désarmer.

Le gendarme Baillet, qui a reçu la blessure à la cuisse, va aussi bien que possible; quant à son camarade Deramon, qui a eu l'intestin perforé, il est dans une situation très inquiétante.

Comme nous l'avons annoncé, le beffroi de Bergues, muet depuis 1842, s'est fait entendre mardi, jour de l'an, pour la première fois.

Le Conseil municipal a été convoqué. Les premiers coups de cloche ont été sonnés vers midi.

Le beffroi de Bergues est un monument du dixième siècle. La cloche des bans ou des publications a été refondu en 1782, mais elle avait été précédée d'une autre qui datait de 1560, probablement l'année où le beffroi fut totalement construit. Enfin cette dernière cloche provenait d'une autre qui avait été fondue en 1335, et qui avait sonné à la jeunesse entré de la fille du roi d'Angleterre, lorsqu'elle vint à Bersus pour épouser le comte de Flandre, Louis de Mâle.

Le beffroi de Bergues dont l'architecture hardie et gracieuse est des plus remarquables a été classé parmi les monuments historiques de la France.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 janvier. — Aline Vandenberghe, rue du Moulin, 66. — Emile Pons, boulevard de Strasbourg, cour Carpentier. — Sophie Duart, rue du Facteur. — Hélène Lagache, rue St-Luc, cité Saint-François, 23. — Julie et Jean-Baptiste Demanestier, jumeaux, rue de la Guinguette cour Duhamelle, 43. — Marie Butruille, rue de Blanchemalle, 43. — Emile Verette, rue St-Jean, 97. — Alice Mespuille, rue de l'Époule, 191. — Fernand Lorthois, rue de l'Époule, cour Liagre. — Arthur Claus, rue des Longues-Haies, 106. — Arthur Dhui, rue des 7 Ponts.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 janvier. — Jacques Lebeure, 83 ans, batelier, dans un bateau, quai de Dunkerque, (pont de Tourcoing). — Pauline Marçq, 6 mois, place du Trichon, 1. — Jules Gau, 2 ans, rue de Tourcoing, 36. — Clément Deboosere, 6 mois, rue d'Alma, fort Frasez, 5. — Jules Vandendalle, 5 mois, rue du Haut-Fontenoy, cour Dutilleul, 5. — Marie Duforest, 44 ans, ménagère, rue de Beauraert, cour Depez, 67. — Marie Vandembroeck, 7 ans, Hotel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 janvier. — Pauline Havelinghien, rue de Paris, 5. — Emile Hauquand, rue de la Laitte. — Achille Marilic, au chemin des Mottes. — Virginie Descheemaller, à la Marlière. — Emile Delmotte, rue de Menin. — Edouard Calwart, au Blanc-Seau.

MARIAGES du 8 janvier. — Jules Jamart, 24 ans, boucher, et Maria Desrousseaux, 24 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONCHELLE-CALETTE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Louis DUPONCHELLE, cultivateur, ancien conseiller municipal, ancien membre du Bureau de Bienfaisance, décédé à Croix, le 7 janvier 1878, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service funèbres qui auront lieu le jeudi 10 courant à 9 heures 1/2, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Opeliers, à Croix. — L'obit solennel du mois sera célébré le lundi 4 février, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, le jeudi 10 janvier 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Apolline GILAIN, épouse de M. BAYART, docteur, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1877, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le jeudi 10 janvier, 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Louis-Joseph-Marie RAMEY, décédé subitement à Renix, le 11 décembre 1877, à l'âge de 18 ans. Deux obits (les contraires du Saint-Sacrement et du Mont-Carme) seront célébrés le vendredi 11 courant à 7 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTERS MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Rebooux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Dépêche de l'Observatoire de Paris, Paris 8 janvier, 1 h., soir. — Hauteur du baromètre: Toulon, 752; Caen, Besançon, 765; Montauban, Paris, 769; Brest. — Baromètre monte rapidement. Vent Nord-Est. Le temps est au beau et au froid.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

BARRE-LEULLETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31, Piano Steinweg de N-w-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Table-Annonciations BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liège et caoutchouc. Articles de voyage. — Annonciations de cartes, souvenirs, statuettes, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

Epicerie

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 131 Roubaix. Sain et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chimises de noce.

BOURSE LINIÈRE. — Il n'y a pas de changement important à signaler sur le marché linier: on a traité un peu moins d'affaires en lins de Russie. En fin les transactions sont limitées, principalement en raison de affaires importées traitées il y a quinze jours. On voit un peu plus d'acheteurs de toile, mais nous sommes encore dans la période des fêtes.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 9 janvier 1878 (Bulletin commercial). — 1150 hecto litres. Sans changement. Farines tenues de 44 à 45 fr., mais invendables au dernier prix.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 9 janvier 1878 (Bulletin commercial). — 1150 hecto litres. Sans changement. Farines tenues de 44 à 45 fr., mais invendables au dernier prix.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Soutien